



Collonges infos

Pages 2 et 3 Le dossier

► Budget 2011

Chaque année, au mois de mars, les communes sont très impliquées dans la construction puis le vote du budget. Ce document essentiel règle pour l'année tous les aspects financiers de la commune : le fonctionnement et les investissements. Il doit être voté avant le 31 mars de l'année en cours. Vous trouverez les points clés de celui de notre commune en pages 2 et 3 de cette édition.



Exemples d'investissement 2011 : vue intérieure de la crèche, 3 mois avant son ouverture et Rénovation intérieure de l'église de Bourg.



Sommaire

Pages 4 et 5

Actualités

- Point sur la sécurité
- Projet Atobus



- Collecte des téléphones mobiles
- Mouv'en Saône le 2 avril 2011
- L'Accompagnement véhiculé

- Le CME expérimente le compostage
- Bilan de Concertation chemin des Ecoliers

Page 6

Collonges et vous

- La collecte textile



- Améliorer et adapter son logement
- Démoustication 2011

Page 7

Reportages

Les Rendez-vous Culturels de Collonges

- L'exposition des Artistes les 2 et 3 avril



Page 8

Agenda de la commune

Proximité

- Le bulletin allergo-pollinique

Les points clés du Budget 2011



Editorial

Finances communales : les temps deviennent plus difficiles.

En effet, nous sommes encore en attente, à l'heure actuelle, de la connaissance précise de nos recettes de fonctionnement pour l'année 2011. Les dotations de l'Etat devraient stagner, voire être revues à la baisse. D'autres dotations du Grand Lyon ou du Département ont déjà subi depuis l'an dernier des réductions de 10 %.

Mais malgré ces difficultés prévisibles, nous avons décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les taxes communales (habitation et foncière) pour compenser ces pertes financières.

Afin de garder une capacité d'investissement sérieuse, nous avons proposé une réduction de certaines dépenses courantes. Ainsi nous baisserons cette année nos charges de gestion de 3 %. C'est une grande première dans un budget de notre commune.

Par contre toutes les dépenses de gestion concernant le scolaire, le périscolaire, la petite enfance et le tissu associatif (subventions) ne seront pas touchées par cette rigueur.

Ce budget 2011, volontariste et responsable, a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 28 février dernier.

Vous aurez remarqué que le budget 2011 de notre commune est présenté dans un dossier spécifique, accompagné de graphiques pour une meilleure représentation et compréhension des données.

Ce dossier s'intègre dans une nouvelle mise en page du Collonges Infos. En 8 pages, nous vous proposons des articles variés, illustrés et organisés en grandes rubriques pour une lecture plus agréable. Nous avons également modifié l'agencement de la rubrique "Parole à l'opposition" pour permettre l'expression des groupes et élus indépendants suite à un changement à l'intérieur d'un groupe politique.

Bonne lecture.

Votre Maire,
Michel REPPÉLIN

► Les recettes de fonctionnement

Les plus importantes ont plusieurs origines : dotations d'Etat, dotations du Grand Lyon et du Conseil Général et fiscalité locale. Cette dernière représente 48 % de nos recettes.

Actuellement, nous sommes encore dans l'incertitude des financements de l'Etat. On sait que, cette année, ils ne devraient plus suivre l'inflation et peut-être baisser. Le Grand Lyon et les droits de mutation versés par le Conseil Général ont déjà baissé l'an dernier de 10 %. La modification de la fiscalité locale pourrait être une variable d'ajustement. Mais, malgré ces difficultés, nous avons décidé de ne pas augmenter la pression fiscale communale. C'est-à-dire que nous ne toucherons pas aux taux des taxes d'habitation et foncière. Rappelons que celles-ci n'ont augmenté que de 5,5 % en 7 ans et sont stables depuis 3 ans. Collonges fait aussi partie des 10 communes les moins taxées des 58 du Grand Lyon.

► Les dépenses de fonctionnement

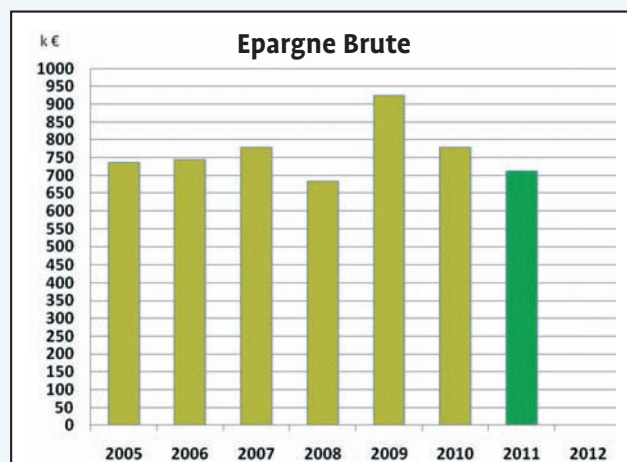
Les charges se répartissent en deux grands chapitres :

- les charges générales concernent le fonctionnement de la commune et de son patrimoine immobilier (électricité, chauffage, assurances, déchets verts, télécommunications, nettoyage des locaux, ...)

► L'épargne brute

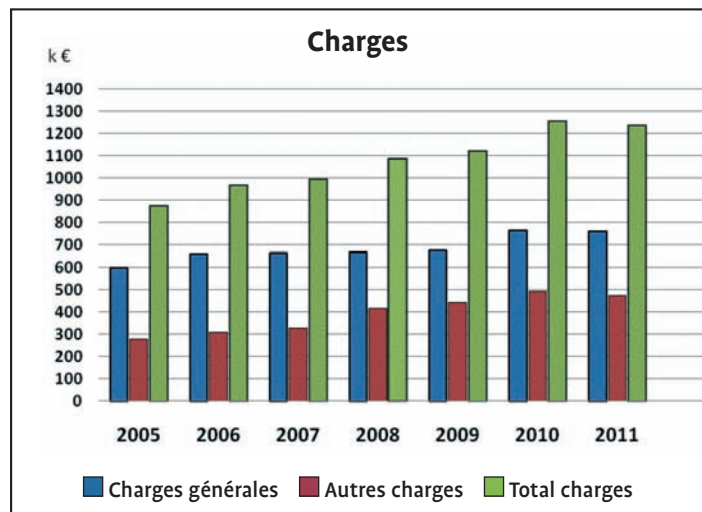
Comme dans tout ménage, c'est la différence entre les recettes et les dépenses. Le graphique ci-dessous présente son évolution au cours du temps.

La tendance à la baisse de ces trois ans devrait se poursuivre sur les prochaines années. Les 712 500 euros prévus sur ce budget permettront de compléter un autofinancement suffisant pour assumer les investissements de ces trois prochaines années.



• les autres charges concernent principalement les contributions à des organismes extérieurs, les subventions aux associations locales, et les indemnités des élus.

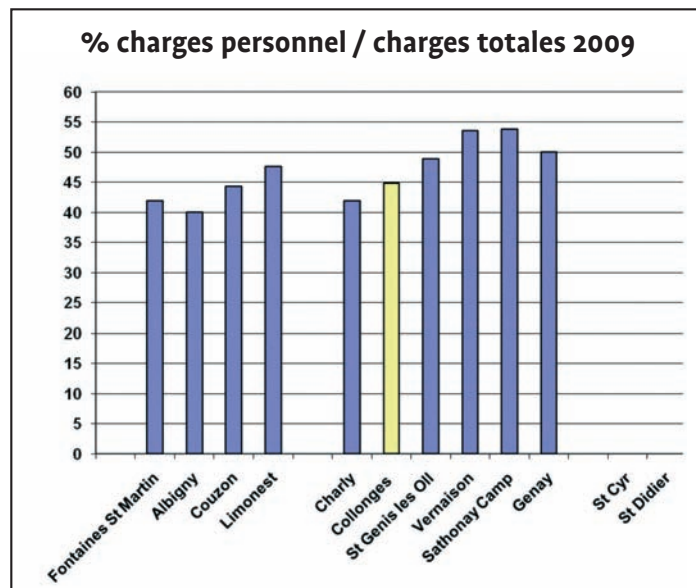
Un gros effort de notre part a été avancé cette année. Non seulement ce poste « charges » n'augmente pas mais nous avons réussi à le proposer en légère régression, malgré les hausses de tarif de l'énergie que nous subissons tous. (Voir graphique ci-dessous).



La renégociation de contrats d'assurances, de téléphonie avec un opérateur unique et de nettoyage des locaux est un fait tangible de cet effort budgétaire.

Les frais de personnel sont statutairement encadrés, et suivent une croissance raisonnable.

Il est intéressant de se comparer avec les communes d'une même strate de population.



Le graphique ci-dessus présente un premier groupe de communes de 2 000 à 3 500 habitants, et le deuxième groupe auquel nous appartenons concerne les communes de 3 500 à 5 000 habitants.

Les critères de comparaison (dernière année connue : 2009) sont exprimés en pourcentage du poids des frais de personnel sur les dépenses totales. C'est un paramètre national de suivi de la gestion des communes. Avec ses 44,9 %, notre commune fait bonne figure parmi ses homologues.

► Les investissements et les travaux

1,9 millions d'euros ont été investis l'an passé dont 1,5 pour le « Village des enfants ».

Les principales opérations pour 2011

- **Village des Enfants** **922 000 euros**
Fin de la crèche en juin, fin de l'extension de l'école maternelle et début des travaux de la médiathèque dans l'été.
- **Achat de mobilier** **174 000 euros**
Mobilier pour la nouvelle classe maternelle et pour la nouvelle crèche.
- **Réaménagement de l'école maternelle** **400 000 euros**
Aménagement de la cour et changement de la toiture pendant les vacances d'été.
- **Salle Jean Marie Comte** **180 000 euros**
Nécessité d'améliorer l'accès aux handicapés. Permis de construire modifié. Début des travaux prévu à l'automne.

- **Aménagements sportifs** **62 000 euros**
- **Rénovation intérieure des églises** **248 000 euros**
Les églises sont propriétés communales. Les travaux dans l'église du Bourg (plâtres, peintures, éclairage, etc.) seront terminés mi avril.
- **Parc de la Jonchère** **55 000 euros**
Aménagements extérieurs et étude sur le Gymnase
- **Equipement en vidéo protection** **40 000 euros**
L'équipement déjà installé autour du Village des enfants a été supprimé en raison des travaux. Il sera rétabli à la fin du chantier. Quatre caméras seront installées en 2011 sur le quartier de Trèves-Pâques.

SÉCURITÉ

► Point sur la sécurité

Par rapport à 2009, l'année 2010 a connu une augmentation des cambriolages de maisons d'habitation (+27), des vols à la roulotte et des accessoires automobiles (+10). Ces délits concernent surtout les biens. Quelques faits graves d'atteinte aux personnes se sont déroulés début 2011 mais représentent des événements rares sur notre commune.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, notre politique coopérative des acteurs locaux de la sécurité publique se poursuit. Deux niveaux d'intervention sont organisés. Quotidiennement, la gendarmerie de Fontaines-sur-Saône s'investit fortement sur notre territoire avec une présence et un travail de terrain importants de jour comme de nuit et aussi en voiture banalisée. Notre garde municipal participe également aux patrouilles, contribuant à leur pertinence et leur efficacité. Lors d'épisodes exceptionnels comme début 2011 et avec l'accord de la Gendarmerie Nationale, un renforcement de la présence des forces de l'ordre peut être engagé.

Dans un objectif de prévention de la délinquance sur les lieux de grande fréquentation, la commune se dotera de 4 caméras de vidéo protection installées dans le quartier de Trèves-Pâques. Les 2 caméras du Village des Enfants (retirées pendant les travaux d'extension) seront prochainement remises en action.

RECYCLAGE ► Collecte des téléphones mobiles

En partenariat avec Orange, WWF et Emmaüs International, la commune de Collonges au Mont d'Or se veut pionnière et s'est engagée à participer à cette expérimentation de collecte, en dehors des boutiques d'opérateurs.

Pourquoi ?

Parce que l'on sait que chaque foyer possède un certain nombre de mobiles, batteries et autres chargeurs obsolètes qui dorment dans les tiroirs et dont on ne sait que faire. 20 % des mobiles collectés sont encore en état de marche et peuvent être reconditionnés. 80 % des mobiles collectés sont inutilisables et sont recyclés pour extraire les principaux métaux.

Emmaüs International et les Ateliers du

TRANSPORTS EN COMMUN

► Atobus : amélioration du réseau de bus



En 2010, la municipalité a participé aux réunions de concertation des communes sur ce projet du Sytral. Il a été élaboré à partir d'un diagnostic complet de l'offre actuelle, d'enquêtes clients sur le terrain et de différentes études (sociologiques, démographiques, économiques, urbanistiques à l'échelle de l'agglomération). Atobus, qui sera mis en service en septembre 2011, a pour objectif de :

- Consolider la performance des lignes à destination du centre de l'agglomération
- Mieux prendre en compte les besoins locaux de déplacements
- Améliorer la complémentarité entre les TCL et les TER desservant le secteur
- Simplifier les itinéraires et les horaires

La ligne 31 s'arrêtera dorénavant à la Cité Edouard Herriot, son terminus. Elle passera plus par la rue Pierre Termier, dans Collonges. La ligne 71 prendra le relais de la ligne 31 pour la desserte de la Chau. Son itinéraire formera une boucle au sein de Collonges et de Saint-Cyr et son fonctionnement sera très nettement amélioré pour le cœur de notre commune : le service augmentera ses fréquences et son amplitude du lundi au dimanche et de 6h00 à 22h00. Des prospectus sont disponibles en mairie et un minibus d'information sera présent le samedi 18 juin au matin, place de la Tour à Trèves Pâques.

// RENSEIGNEMENTS : www.sytral.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

► Mouv'en Saône le 2 avril 2011

Lors de la Semaine du Développement Durable 2011, l'Agenda 21 du Val de Saône organise un événement familial et grand public le samedi 2 avril, de 14h30 à 18h, sur le thème de la mobilité. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les habitants du Val de Saône aux modes de déplacement dits « doux » (vélo, trottinette, roller). Différents ateliers seront ouverts : parcours vélos et vélos électriques, jeu de piste, sécurité et modes doux dans la ville, contrôle technique des vélos, décoration des vélos des enfants, expositions multiples (dont une de vélos anciens issus spécialement du Musée Malartre), etc. Rendez-vous sur la place du Marché de Rochetaillée.



//RENSIGNEMENTS :

Isabelle Campion - 04 72 08 29 81

SERVICE DE PROXIMITÉ

► L'Accompagnement Véhiculé

Pour faciliter le lien social et inciter les personnes âgées à sortir, bouger et être acteur de leur vie, la Mairie en partenariat avec le CCAS reconduit l'aide "Accompagnement Véhiculé" mis en place en 2009 et augmente le droit de tirage des bénéficiaires.

Une volonté de répondre au plus près des besoins de toute personne isolée, en difficulté de se déplacer.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

- Habiter la commune
- avoir 75ans
- vivre seul (e) isolé(e) sans famille à proximité ou vivre avec un conjoint handicapé
- avoir des revenus imposables n'excédant pas 17000 € pour une personne seule et 23000 € pour un couple
- solliciter l'accompagnement véhiculé pour un déplacement de 20km aller /retour.

• Cette aide ne peut se cumuler avec le chèque domicile liberté accordé par certaines caisses de retraites complémentaires.

Comment ça marche ?

La personne qui souhaite bénéficier de l'Accompagnement Véhiculé prend contact avec le pôle Solidarité de la mairie pour vérification de l'ouverture des droits.

Si les critères sont acquis elle disposera :

1. d'un droit de tirage annuel fixé à 200€ pour réaliser gratuitement et jusqu'à épuisement de cette somme des déplacements personnels.
2. d'un numéro de téléphone unique qui lui permettra d'organiser son déplacement avec le prestataire accompagnateur.

//RENSEIGNEMENTS :

Mairie : 04 72 42 92 15

Elue Affaires Sociales : 04 72 42 92 21



CME

► Le CME expérimente le compostage

Le samedi 22 Février 2011, les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants ont pris possession de composteurs pour une expérience de compostage des déchets ménagers et du jardin. Chacun a pris connaissance, avec beaucoup d'enthousiasme, du livret "Tableau de bord" qui sera tenu jusqu'en juin et dont les résultats seront restitués sur le site internet de la commune. Il est question d'observer le processus de décomposition (volume de réduction, odeurs, couleurs, etc.).

Deux équipes de travail ont été constituées. Bravo à Zacharia, Thomas, Nathan, Hugo, Pauline, Ilana, Mathilde et Sacha très motivés et impatients de commencer l'opération. Nous les suivrons tout au long de cette aventure écocitoyenne et leur souhaitons bonne chance.



INTERCOMMUNALITÉ

Le prolongement du chemin des Ecoliers sur la bonne voie

Il y a quelques années que l'on évoque ce projet qui avait déjà fait l'objet de rencontres avec les riverains concernés. Après la phase de concertation, qui s'est déroulée

de 17 janvier au 17 février, et la réunion publique du 2 février, le projet financé et géré par le Grand Lyon est officiellement lancé. Onze avis

ont été exprimés dans le cahier de concertation. Ils ne remettent pas en cause le projet. Il sera proposé au Conseil Communautaire du 4 avril de prendre acte du bilan de la concertation et d'approuver le programme de l'opération.

Les services fonciers du Grand Lyon pourront, par la suite, présenter aux propriétaires concernés par le projet, les emprises précises, les aspects financiers et les modalités d'acquisition.

PAROLE DE L'OPPOSITION

Collonges Autrement

Des logements sociaux oui mais...

L'Immobilière Rhône Alpes va construire 34 logements sociaux sur un terrain acheté par le Grand Lyon. Elle demande à notre Commune une garantie d'emprunt de 15% (pendant 35 ans sur un montant de 317 000€ et 50 ans sur un peu plus de 112 000€). En contrepartie la commune aura 3% de surfaces habitables réservées soit environ 60m² !

Sachant que les logements sont aussi attribués aux familles imposées par la Préfecture, le Département, le Grand Lyon, pourquoi la majorité municipale n'a-t-elle pas exigé, en contrepartie, 15% de surfaces habitables ?

Face à nos critiques, ce dossier a été retiré lors du conseil municipal du 8/11 pour être représenté pratiquement à l'identique le 13/12 !

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain, nous pénalise de 76 064 € pour 2011, aussi nous nous sommes abstenus sur ce dossier car les surfaces réservées aux Collongeards sont insuffisantes.

Claude REYNARD

Collonges Simplement

Une fois de plus, notre liste fait l'objet de mesures visant à limiter notre droit d'expression et à jouer notre rôle d'opposition. Nous avons déjà fait l'objet d'une censure. Aujourd'hui le choix d'un des membres de la liste d'opposition de siéger seul a entraîné, sur proposition du Maire, la diminution de la taille de nos articles publiés dans ce bulletin au profit des autres listes.

N'y aurait-il pas entente en vue des prochaines municipales ?

Jacques HENIQUEZ

Élu indépendant

Suite à un différent avec M^{me} REYNARD je siège dorénavant comme Conseiller Municipal indépendant afin de continuer à défendre les intérêts de notre commune et de ses concitoyens, comme je m'y emploie depuis 1995. Cordialement.

Michel GUEZET

Collonges et vous...

DÉVELOPPEMENT DURABLE

> La collecte textile

Les français jettent en moyenne 12kg de textiles par an et par habitant. A Collonges, une collecte textile se tient 3 fois par an : en février, juin et octobre. Chaque vêtement apporté par les habitants suit un parcours précis et rigoureux afin d'être valorisé. **En 2010, 9 tonnes ont été collectées à Collonges.** L'année 2011 commence avec 3 tonnes au premier ramassage (ce 26 février).

Où va le textile collecté ?

Les collectes sont acheminées au centre de tri le "Relais Bourgogne" (71). Sur ce site de 99 employés, **6 000 tonnes de textiles sont collectées par an, sur 6 départements, pour 15 à 18 tonnes de tri par jour ainsi réparties :**

- **30 à 40 % pour l'export** - Participation au co-développement en Afrique (Burkina-Faso, Sénégal et Madagascar).

- **10 à 15 % pour les boutiques de revente des articles en excellent état** - Réseau Ding Fring.

- **45 à 50 % pour le recyclage** - Les vêtements ne pouvant être réemployés, sont utilisés pour : la matelasserie, l'automobile ou la fabrication de l'isolant écologique.

- **10 à 15 % en rebut** - Vêtements souillés.

"Le Relais Bourgogne" fait partie d'un groupe d'entreprises à but socio-économique. Au fil des années, il est devenu une entreprise d'insertion et emploie à ce jour près de 2/3 de ses salariés en contrat durable. Son activité représente 60 ans d'expérience dans le recyclage des textiles au service de la lutte contre l'exclusion. Un bel exemple de développement durable qui allie l'environnement, l'économie et l'action sociale.

**Notre prochaine collecte :
le samedi matin 28 mai 2011 de 8h à 12h
à la salle paroissiale.**

L'équipe : Paul Chillet, Eliane Morel, Françoise Rivière



CAMPAGNE 2011

> Démoustication

La commune va procéder, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EID), service public, à une campagne de démoustication. Les agents de l'EID interviendront pour contrôler et traiter, le cas échéant, les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une

carte professionnelle visée par le directeur. L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement non toxique est tout à fait inoffensif pour l'Homme.

// RENSEIGNEMENTS :

**Registre de plaintes en Mairie au mois d'avril
EID, 73310 CHINDRIEUX - 04 79 54 21 58**

TRAVAUX PARTICULIERS

> Améliorer et adapter son logement

Le PACT du Rhône, « bâtisseurs de solidarités pour l'habitat », est une association sans but lucratif (loi 1901). Elle intervient auprès des personnes de condition modeste, âgées ou en situation de handicap, pour leur maintien à domicile par l'amélioration et/ou l'adaptation de leur logement (motoriser portes et volets, adapter les sanitaires, installer une rampe d'accès, etc.). Elle apporte une aide financière, un soutien administratif et un conseil technique pour la réalisation de travaux. Le Conseil Municipal du 8 novembre 2010 a renouvelé pour 4 ans une convention avec le PACT du Rhône. Celle-ci définit la participation de

la commune aux frais de dossiers montés par les habitants. Cette participation est d'un montant forfaitaire révisé annuellement d'après indice (valeur décembre 2009 : 230 euros).

//RENSEIGNEMENTS :

**Conseillère Habitat PACT du Rhône :
Violette SALLABERRY - 04 37 28 70 28
www.pact-rhone-alpes.org**



Printemps de la bibliothèque 2011



Foulée des Monts d'or Janvier 2011



Les Rendez-vous culturels de Collonges

Exposition des artistes de Collonges les 2 et 3 avril

Pour la seconde édition de l'exposition des artistes de Collonges les 2 et 3 avril, nous avons rencontré 2 artistes déjà présentes en 2010 : Célia Castellani, peintre confirmée, et Cécile Tavernier, sculptrice passionnée. En avant première parmi 19 artistes aux personnalités riches et variées, nous avons voulu vous les présenter et vous faire part de leurs motivations pour cet évènement.

Pourquoi participez-vous à l'exposition des artistes de Collonges ?

Célia Castellani : Ce sont mes parcours personnel et professionnel qui m'ont amenée à adhérer à ce beau projet. J'ai 25 ans de peinture, jalonnés de stages et de beaucoup de travail pour améliorer mes techniques et toujours avancer. Et je suis aussi vice-présidente de l'Académie Lyonnaise de Peinture à Lyon. Habitant la commune depuis 30 ans et ayant réalisé de nombreuses expositions ailleurs, je me voyais mal dire non à celle-ci.

Cécile Tavernier : Je travaille la terre depuis bientôt 4 ans et au départ cela a été une vraie découverte personnelle. Ensuite, pouvoir exposer dans cet évènement, c'est oser le regard des autres, oser se dévoiler. Les visiteurs vien-

nent nous dire ce qu'ils ressentent et nous pouvons partager autour de l'Art, ce qui est vraiment un beau moyen de se rencontrer.

Qu'est ce que vous aimez dans cet évènement ?

Célia Castellani : J'aime le partage et la rencontre avec les gens. Cette exposition permet de connaître les Collongeurs et d'autres personnes extérieures mais aussi d'échanger.

Cécile Tavernier : L'année dernière, j'ai été très touchée par la grande qualité de l'exposition. Il y avait bien sûr la qualité du cadre de la vieille église mais il y avait aussi une mise en valeur de chaque artiste. Et, c'était une expérience très riche de faire se rencontrer les artistes d'un même village qui parfois

habitaient la même rue sans connaître les talents de l'autre.

Donnez-nous une bonne raison pour venir à l'exposition.

Célia Castellani : Découvrir les talents de notre village. Je ne connaissais pas tous ces artistes avant l'exposition de l'année dernière.

Cécile Tavernier : Que dans la vie, il faut savoir s'arrêter pour prendre du bon temps, ouvrir les yeux sur des belles choses et prendre aussi le temps de se rencontrer.

Célia Castellani : Une récidive est très intéressante, d'autant plus que l'exposition avait vraiment été agréable et très bien organisée l'année passée.



Agenda de la commune

Samedi 2 avril

Raid Hannibal Challenge Day

Place de la Mairie

➤ Départs 8h30-14h / Arrivées 11h30-17h

Mouv'en Saône

➤ Place du Marché de Rochetaillée à 14h30

Dimanche 3 avril

KRACH 40 & PLAYCRAFT

Les Chœurs Pastoraux du Val de Saône

➤ Salle des Fêtes à 17h30

Samedi 2 et dimanche 3 avril

L'exposition des artistes de Collonges

Organisée par la Municipalité

➤ Eglise du Vieux Collonges de 10 à 19h

Dimanche 1^{er} mai



Le Rallye, Comité des Fêtes

Tournoi, ASC Basket

➤ Salle des Sports dès 9h

Dimanche 8 mai

Commémoration du 8 mai 1945

UMAC-AACC

➤ Cimetière

Vendredi 13 et Samedi 14 mai

Théâtre

« Le Père Noël est Une Ordure »

La Boulevardière

➤ Salle des Fêtes à 20h30

Dimanche 15 mai

Spectacle musical sur Charles Trenet

Présenté par Jean Christophe Acquaviva

➤ Salle des Fêtes à 17h

Samedi 28 mai

Le Concours inter-associations

Comité des fêtes

Collecte de textiles

➤ Salle paroissiale de 8h à 12h

Mardi 31 mai

Ciné en plein air

Organisé par la Municipalité

➤ Esplanade de la rencontre, 21h

Samedi 11 juin

« Coupe Café de la mairie »

La Boule Joyeuse

➤ Stade

Lundi 13 juin



Concours, La Boule Sportive

➤ Stade

Vendredi 17 juin

Fête de l'école publique

Samedi 18 juin

La Fête du Village

Organisée par la Municipalité

➤ Parc de la Jonchère

Samedi 25 juin

Spectacle « Docteur Jekyll et autres monstres »

Ecole de Musique des Monts d'Or

Avec la participation des classes de CM2 de l'Ecole Jeanne d'Arc et des professeurs

➤ Salle des Fêtes à 20h30

// Infos utiles

Mairie de Collonges au Mont d'Or

Place de la Mairie

69660 Collonges-au-Mont-d'Or

Tél. : 04 78 22 02 12

Télécopie : 04 78 22 19 83

mairie.collonges@wanadoo.fr

Ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h.

Un samedi sur deux de 9h à 12h

(pour l'Etat civil uniquement) :

Les 2, 16 et 30 avril, les 14 et 28 mai,

les 11 juin et 25 juin.

Sécurité

Brigade de Fontaines sur Saône

Composez le 17.

Collecte des déchets verts et encombrants

Tous les 1^{er} samedis des mois pairs (sauf en août) : le 2 avril et le 4 juin.

Déchèteries

• Champagne au Mont d'Or

Tél : 04 78 47 56 51

• Rillieux-la-Pape

Tél : 04 78 97 10 30

• Neuville sur Saône

Tél : 04 72 08 92 75

• Lyon 9^{ème}

04 78 47 10 57

Médiathèque de Collonges

Place de la Mairie

Tél : 04 78 22 59 33

Prêts : des nouveautés vous attendent régulièrement.

Ouverture au public

Les mardis mercredis et jeudis

de 15h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h.

Rappel

L'utilisation des outils motorisés de jardinage, tels que tondeuses, motoculteurs, motofaucheuses, etc., n'est autorisée sur tout le territoire de la commune que (en application de l'arrêté en vigueur déposé en Préfecture) :

- les jours de semaine de 7h à 19h,

- le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h.

Directeur de publication et de rédaction : Michel Reppelin / Rédacteur : Mairie de Collonges au Mont d'Or / Conception : Spécifique 04 37 91 69 50 Illustrations et crédits photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or - Agenda 21 Val de Saône - F. Rivière - l'ASCUL - Spécifique

www.collongesaumontdor.fr

Proximité

INFORMATIONS PRINTEMPS

➤ Le bulletin allerge-pollinique du Grand Lyon

Les pollens allergisants ne sont pas tous émis à la même période de l'année. Pour informer les personnes sensibles, de mi février à septembre, le Grand Lyon met en ligne sur son site internet un bulletin présentant le risque allergique sur son territoire et répertoriant les pollens dominants et secondaires respectivement indicés. Ce bulletin est mis à jour 2 fois par semaine. Par exemple, les pollens de l'Ambrosie y sont suivis. La commune

est vigilante et, régulièrement depuis 10 ans, le département du Rhône mène des campagnes d'information et de lutte contre cette plante de juin à septembre.

// RENSEIGNEMENTS :

www.grandlyon.com/Pollens.70.o.html

www.rhone.fr